



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL – GEF
PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS – GEF / SGP / PNUD MAURITANIE

STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT AU TITRE DE LA HUITIEME PHASE OPERATIONNELLE (OP8)

SNP / PMF / OP8
2024 - 2028



Commented [MN1]: Dans tout le document bien vouloir mettre le logo du GEF le plus récent car celui utilisé a été abandonné il y a plus d'une année déjà

Octobre 2024



Table des matières

Résumé exécutif.....	5
INTRODUCTION	6
1. CONTEXTE RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS ET REALISATIONS	6
2. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	8
2.1. Alignement avec les priorités nationales	8
2.2. Lacunes et possibilités	9
2.3. Visions et alignement stratégiques de l'OP8	9
3. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8	12
3.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires.....	12
3.1.1. Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires	12
3.1.2. Paysages terrestres et marins sélectionnés pour l'OP8.....	14
3.1.3. Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires	14
3.3. Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.....	15
3.4. Gestion des connaissances	15
4. PLAN DE COMMUNICATION	16
4.1. Documentation, études de cas et initiatives d'intérêt : Ceux-ci comprennent :	16
4.2. Messages clés du SGP :	16
4.3. Public cible et canaux d'accès :	16
5. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT	17
5.1. Cofinancement en espèces et en nature potentiel.....	17
5.2. Opportunités de cofinancement	18
6. opportunités de partenariat	18
7. PLAN DE GESTION DES RISQUES	18
8. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	20
8.1. Approches de suivi au niveau des progrès et du pays	20
8.2. Cadre de résultats de la SNP	22
9. Approbation du comité national de pilotage	24



LISTE DES ACRONYMES :

AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AMR	Rapport de suivi annuel APACs (ICCAs) Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire
ANGMV	Agence Nationale de la grande Muraille Verte
APA	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CC	Changement Climatique
CN	Coordinateur /trice National (e)
CNP	Comité National de Pilotage
CNEDD	Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CEPF	Critical Ecosystem Partnership Fund
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAT	Groupe d'Appui Technique
GDF	Global Diversity Foundation (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
GEF	Global Environment Facility (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
G'TEDD	Groupe technique Environnement et développement durable
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
NAMA	Mesures Appropriées d'Atténuations au niveau National (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
NBSAP	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour l'utilisation durable de la Biodiversité
NIP	Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Phase opérationnelle (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
OSC	Organisation de la société civile
ODD	Objectifs de développement durable
PAN	Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification
PAM	Plantes Aromatiques et médicinales
PCD	Plan Communal de Développement
PNA	Plan National d'Adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNRC	Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique
PTF	aires Techniques et Financiers
SNEDD	Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
SNP	Stratégie Nationale Pays
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (<i>acronyme anglais</i>)
UNCCD	Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
UICN	Union International de la Conservation de la Nature



Liste des Tableaux

Tableau 1: Ressources financières attendues par le GEF/SGP au titre de l'OP8 (estimation USD)	6
Tableau 2: Evolution du programme SGP en Mauritanie.....	7
Tableau 3: Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux prioritaires.....	8
Tableau 4: Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux.....	10
Tableau 5: LES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS	13
Tableau 6: CRITÈRES DE SÉLECTION DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS CIBLES	13
Tableau 7: Rencontres avec les parties prenantes.....	14
Tableau 8: Financement des OSCs attendus durant OP8 PNUD et partenaires clés du GEF/SGP	17
Tableau 9: Description des risques identifiés ou perceptibles dans l'OP8.....	19
Tableau 10: Plan de S&E au niveau du programme national.....	20
Tableau 11: Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme pays de l'OP7 du PMF	22

Liste des figures

Figure 1: carte générale des paysages	14
---	----



Résumé exécutif

Le Programme de Microfinancements (SGP) du Fonds mondial pour l'environnement (GEF) accorde des subventions à la société civile et aux organisations communautaires de base (OSC/OCB) dans les pays en développement, pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux dans leurs milieux. Cette approche met à la disposition des communautés rurales vulnérables, des ressources qui leurs permettent de se développer de manière durable et de contribuer à la protection de leurs écosystèmes exposés. Le Programme de Microfinancements ou GEF/SGP est appuyé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), mis en œuvre et exécuté par le PNUD.

Depuis son démarrage, le programme de microfinancements opère par phase opérationnelle. Il mène auprès de partenaires potentiels, désireux de développer en synergie avec le GEF/SGP, un plaidoyer stratégique de mobilisation de ressources pour des initiatives innovantes de développement durable, porteuses de valeurs ajoutées aux objectifs visés par les Conventions Rio-marqueurs. Jusqu'au 30 juin 2024 (OP7), les différentes stratégies qui ont été développées au niveau de la Mauritanie ont mobilisé, un montant de 6 479 197 dollars US à partir des fonds SGP, et un montant de 3 590 082 dollars US représentant des cofinancements en espèces. Ce qui a permis la mise en œuvre de 289 projets. Pour la phase OP7, 25 projets ont été financés pour un montant de 750 000 dollars US.

La phase opérationnelle 8 (OP8), est alignée à celle du GEF. Pour la troisième fois, le GEF reconduit l'approche paysage. A cet effet, le comité de pilotage du GEF/SGP Mauritanie a retenu les quatre paysages proposés pour l'OP7, en raison de leur pertinence. Le rapport d'évaluation de la situation de référence de ces paysages présente (voir annexe 1) une caractérisation riche en données de base et apporte le témoignage des communautés sur leur appropriation du programme et leur volonté d'y collaborer.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources et du partenariat, la huitième phase opérationnelle compte en termes de cofinancement et synergie d'intervention, la contribution sur la base de l'engagement de partenaires: PNUD, IUCN, FAO. Ces partenaires sont représentés dans le comité de pilotage. D'autres partenaires ou projets (ANGMV, USADF) restent cependant enthousiastes pour adhérer à des possibilités de collaboration pour relever les défis de synergie et de coordination.



Tableau 1: Ressources financières attendues par le GEF/SGP au titre de l'OP8 (estimation USD)¹

Financement total du SGP	USD 500 000	
Fonds Classiques FEM de l'OP8	USD 500 000	20,50%
Autres fonds attendus : IUCN, PNUD, FAO etc....	USD 1 933 000	79,50%
Autres fonds (à mobiliser)	USD 0	
Total des fonds	USD 2 433 000	

INTRODUCTION

Lancé en 1992, le Programme de microfinancements ou petites subventions (SGP) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM ou GEF), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte du "Partenariat du FEM", est un programme corporatif du GEF qui finance des initiatives communautaires visant à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux et de développement durable. Il est spécifiquement conçu pour générer une action locale en habilitant les organisations de la société civile (OSC et OCB) et les communautés pauvres et vulnérables, y compris les populations marginalisées et les femmes.

La 8^{ème} Phase Opérationnelle (OP8) du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Microfinancements 2.0 du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Microfinances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, l'OP8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.

1. CONTEXTE RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS ET REALISATIONS

Le SGP reste l'un des mécanismes les plus marquants du GEF pour l'appui aux communautés. Il met en œuvre des initiatives locales dans le cadre de projets permettant d'atteindre des résultats qui impactent de façon positive l'environnement mondial et la résilience des populations bénéficiaires et leurs écosystèmes, et prennent en compte l'aspect genre. La huitième phase opérationnelle (OP8), intervient dans une étape charnière pour le GEF/SGP qui va tirer les leçons des expériences des phases passées. De plus, sur la Décision du FEM, la mise en œuvre du Programme va connaître une nouvelle approche avec la reprise de l'exécution du SGP par le PNUD. Une transition est engagée en début juillet 2024 pour mettre en place les modalités d'application de la nouvelle démarche.

¹ Le Niveau des ressources du PMF OP8 est un total estimé de : (i) l'allocation de base de subvention GEF8 (révisée annuellement par le CPMT sur la base de la performance et des taux d'engagement démontré du CDN et du résultat de l'UNOPS) ; (ii) les autres sources de partage de coûts et cofinancement de parties tiers (UNDP, GEF/UICN).



Au cours de ses différentes phases opérationnelles antérieures le SGP en Mauritanie, a muri et gagné en expériences. Il a cumulé des leçons et s'est enrichi de bonnes pratiques environnementales. Il a gagné en maturation et enregistré des résultats probants en termes et de mise en œuvre de projets au cours des différentes phases opérationnelles du programme.

L'analyse de ces résultats a été l'occasion de consulter les données de l'intranet et d'apporter des correctifs sur les chiffres. Ce projet a permis d'observer que le GEF-SGP Mauritanie a pu mobiliser à partir des fonds SGP d'un montant de 7 910 108 dollars US, des cofinancements en espèces de l'ordre de 5 820 354.68 dollars US et mis en œuvre 292 projets. Ces projets sont mis par 182 organisations de la société civile.

Parmi les 292 Projets financé par le Programme SGP Mauritanie ont peu noté que : i) 81 projets de biodiversités ; (ii) 11 projets de Capacités développement ; (iii) 5 projets de Chemicals and Waste ; (iv) 60 projets Climat Change ; (v) 3 projets Climat Change Adaptation ; (vi) 35 projets International Waters ; (vii) 77 projets Land Dégradation ; et (viii) 20 projets Multifocal Area.

Tableau 2: Evolution du programme SGP en Mauritanie

Description	Nombre de projets	Nombre SC/OCB	Fonds mobilisé par le programme SGP
OP2	49	42	942 849
OP3	49	44	1 119 778
OP4	65	53	1 608 900
OP5	48	41	1 719 685
OP6	55	43	1 768 896
OP7	26	23	750 000
Total	292	246	7 910 108

La nature des activités soutenues au cours de la phase opérationnelle et les motivations des bénéficiaires et des partenaires qui encadrent les opérations ont permis de dresser un bilan très positif réalisé par le GEF/SGP. Parmi les réalisations, on peut citer : (i) le renforcement des capacités des organisations de la société civile a développé des initiatives en faveur de la gestion de l'environnement ; (ii) renforcement des capacités de résilience des communautés vulnérables face aux risques de changement climatique à travers des projets d'accès à la production agroécologique, d'accès à des nouvelles énergie renouvelable et l'accès à l'eau. (iii) un important dispositif de restauration des terres a été réalisé au niveau des paysages à haut risque environnementales.

Malgré ces réalisations, le programme GEF/SGP en Mauritanie vise à combler les lacunes identifiées au niveau des paysages. Parmi ceux-ci on compte renforcer, des activités groupées dans les cinq axes suivants :

- La restauration des terres dégradées du fait de l'impact du changement climatique.
- La protection de la biodiversité.
- La résilience de l'agriculture ou l'agroécologie (agro foresterie). du producteur.
- La mise en défens sylvopastorale.
- Le renforcement des capacités des OCB.

En analysant les interventions passées du SGP auprès des OSCs, force est de constater une évolution importante de certaines structures. On peut citer, entre autres, l'AMAD, l'ONG TENMIYA, l'ONG Globe et Initiative de Développement (ID).



2. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

2.1. Alignement avec les priorités nationales

Le SGP contribue aux objectifs de la plupart des thèmes ci-dessous. Il est aligné en tant qu'organe du GEF à l'ensemble des accords, programmes, plans, notamment la CDN. Également, il s'aligne avec l'ensemble des stratégies nationales, les accords et les programmes et permet de créer des synergies et complémentarités. Dans le tableau 3 qui suit figurent la liste des conventions clés et cadres nationaux de planification pertinents pour lesquels le programme SGP contribuera à l'atteinte des objectifs.

Tableau 3: Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux prioritaires

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification
Convention sur la diversité biologique (CDB)	Ratification: le 16/08/1996
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	2011 - 2020
Stratégie Nationale des Zones humides (SNZH)	2014
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	2015
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Ratification: le 20/01/1994
Communications nationales à la CCNUCC (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème})	2001, 2008, 2014, 2019
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) de la CCNUCC	
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	Décembre 2004
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	17 Février 2017
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)	Ratification: le 07/08/1996
Programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification CCNUCC (PAN/LCD)	Novembre 2006
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	le 22/07/2005
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	20/10/2007
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	Ratifiée : 18/08/2015
Convention-cadre des Nations Unies sur les CC - UNFCCC	Ratification: le 20/01/1994
Convention sur la Diversité Biologique – CBD	Ratification: le 16/08/1996
Convention des Nations Unies contre la Désertification – UNCCD	Ratification: le 07/08/1996
Convention de Ramsar sur la conservation/utilisation durable des zones humides	Accédée : 22/02/1983
Convention sur la conservation des espèces migratrices – CMS	01/07/1998
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Ratification: le 22/07/2005
Convention Internationale sur le Commerce des Espèces menacées d'extinction – CITES	Ratification: 13/03/1998
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Accédée : le 24/11/1992
Convention de Rotterdam, sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas des certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	Ratification: le 22/07/2005
Convention d'Abidjan sur la Protection et de Développement du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Signée 23/03/81 Ratification: Nov. 2010
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique	Non ratifiée
La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	Accédée : le 26/05/1994
La Convention de Minamata pour prévenir les empoisonnements au mercure	Ratification: 18/08/2015
Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les CC	20/10/2005
Le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone Amendement de Copenhague :	Ratification: 16/03/1994
Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la diversité biologique	Accédé: le 20/10/2005
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS)	2014
Accord sur les Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA)	2012



Les fonds STAR et autres financements accordés par les mécanismes financiers de la CCNUCC : FPMA, FA, FCCF, GCF, Activités Habilitantes GEF, etc.	Cycles réguliers
Convention on the Cooperation of the Protection and the Valuation of the Marine Environment and Coastal Zones of West and Central Africa	1981
African Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources	1968
Plan d'Action National d'adaptation au changement climatique – PANA	Décembre 2004
Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique (NBSAP)	1999
Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD)	AOUT 2017
Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030	Juillet 2016
Evaluation des besoins en technologies climatiques – EBT2	Juin 2018
Programme-pays au GCF	Avril 2020

2.2. Lacunes et possibilités

Lacunes : l'OP7 ne s'est pas suffisamment investi sur deux Initiatives parmi les cinq prévus. Il s'agit des plateformes de dialogue OSC, Administrations, élus et au niveau Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone améliorés. Mais aussi, le respect de l'atteinte de la stratégie de mobilisation des ressources avec les partenaires clés identifié lors de l'élaboration de la stratégie OP7.

Possibilités : l'OP8 a permis d'identifier des partenaires potentiels avec qui le SGP pourrait bâtir un cadre de dialogue durable. Ce cadre permettra de développer des synergies et des complémentarités afin de contribuer ensemble au changement lié à la valorisation des espaces de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles. Et aussi, de travailler sur l'inclusion sociale au niveau des guichets de financement pour les organisations féminines et jeunes. Un important plaidoyer sera mis en place en partenariat avec le MEDD afin de faciliter le processus de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques.

2.3. Visions et alignement stratégiques de l'OP8

La vision 2020 du GEF est d'être un champion de l'environnement mondial, en s'appuyant sur son rôle de mécanisme financier de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, soutenant des changements transformateurs et obtenant des effets positifs pour l'environnement mondial à grande échelle.

La vision du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans sa stratégie Nationale de Développement Durable (SNEDD) propose : « Le renforcement structurel de manière durable de la résilience des systèmes naturels et des moyens de subsistance des populations tout en soutenant une politique d'investissement, des activités à faible émission en carbone et porteuse de croissance économique pro-pauvre et en préservant le cadre et milieu de vie au moyen d'une gouvernance efficace ».

La vision du SGP pour la phase opérationnelle 8 est de poursuivre et consolider son titre de testeur et de diffuseur des bonnes pratiques environnementales qui se définit comme une combinaison de trois offres toutes liées aux communautés :

1. Développement et mise en œuvre de solutions environnementales locales (produits et services) ;
2. Changement de comportement communautaire et renforcement des capacités des OSCs: connaissances, attitudes, pratiques ;
3. Construction, exploitation et valorisation de l'effort des groupes communautaires, en particulier les femmes et les jeunes.

Le but de l'OP8 du GEF/SGP est de : Soutenir efficacement la sauvegarde de l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires locales qui se complètent et apportent de la valeur ajoutée à l'objectif mondial.

Les initiatives stratégiques de la Stratégie nationale de l'OP8. Les initiatives prioritaires proposées pour chacun des paysages figurent dans le Tableau 4. Ces initiatives ont été choisies dans chaque paysage par le SGP et ses partenaires au cours des conclaves avec la facilitation de l'équipe de formulation de la SNP/OP8.



Ces initiatives seront mises en synergie avec les projets GEF et PNUD et autres partenaires (IUCN, FAO, Grande muraille verte) qui opèrent dans les mêmes paysages ou en zones hors paysages. Comme priorités stratégiques, le PMF contribuera à l'atteinte des ODD 1, 2 et 3. De même, il opérera en synergie avec :

- (i) le Descriptif de Programme Pays (DPP) du PNUD par l'Effet 1 de la Priorité stratégique 1 « Croissance inclusive » où d'ici 2027, la population en Mauritanie, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficient et participent activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux favorisant la réduction des inégalités ;
- (ii) l'identification précoce des domaines potentiels d'adoption plus large des travaux du SGP dans le portefeuille du PNUD par le biais de la mise à l'échelle, de la réplication, de l'intégration des gains du SGP et des initiatives d'influence politique ;
- (iii) Un alignement plus approfondi des résultats et une sensibilisation aux priorités du bureau pays du PNUD pour soutenir l'impact intégré sur le terrain et
- (iv) le partage bidirectionnel des leçons et des expériences.

Afin de traduire sa vision dans les faits, le GEF/SGP compte tenu des moyens limités mobilisés pour l'OP8 poursuivra seulement cinq des huit axes stratégiques (1, 2, 3, 6 et 7) classées par ordre prioritaire des résultats attendus dans le tableau 4 ci-après. Ainsi seront déflatées les priorités 4, 5 et 8 pour les raisons évoquées.

Tableau 4: Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8 (choisir des priorités parmi les initiatives stratégiques du PMF/OP8 dans la colonne de gauche. Certaines sont obligatoires et déjà incluses).	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes (identifier les projets/programmes de coopération connexes)
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. tèmes et des espèces menacés 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	▪ PNUD dans le cadre du Projet Promouvoir le leadership féminin à travers la gestion des ressources naturelles au Guidimakha avec les deux Agences UNICEF et PAM OSC ▪ L'IUCN/ANGMV sur les fonds STAR du FEM 8 favorisera la mise en œuvre par les OSCs membres de l'IUCN, ▪ L'IUCN, en sa qualité d'agence de mis en œuvre du projet GEF/RBTDS ▪ Le projet AMSTRA



Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. 3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) <i>Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence.</i> 2) <i>Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.</i>	ACLAB et UNIPOD
Catalyser des solutions urbaines durables 1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient. 2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité). 3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible teneur en carbone pour les communautés urbaines marginalisées.	Catalyser des solutions urbaines durables 1) <i>Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient.</i> 2) <i>Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité).</i> 3) <i>Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible teneur en carbone pour les communautés urbaines marginalisées.</i>	UNIPOD et ACLAB
Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire) 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées).	Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. Promouvoir des initiatives pilotées par des jeunes et des femmes	



Gestion des connaissances (GC) <i>(obligatoire)</i> 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	Gestion des connaissances 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques. 4) Réaliser des Visites inter projets et programmes pour promouvoir le transfert des pratiques	
Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire) 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs. 2) Développer des outils harmonisés de suivi évaluations des projets conformes afin d'assurer la redevabilité.	

A ces axes stratégiques seront associées les activités classiques de renforcement des capacités du SGP mais aussi celles de ses partenaires.

3. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8

3.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires

3.1.1. Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

Les critères utilisés pour la sélection des paysages terrestres et marins sur lesquels portera l'essentiel des subventions de l'OP8, ont été choisis sur la base d'une liste de critères proposée par le CPMT et appliqués aux caractéristiques économiques, environnementales et autres. Ainsi, il est indiqué ci-après le résultat de la sélection opérée par l'équipe et validée par le CNP où face à chaque critère (à caractère environnement mondial, socioéconomique ou de renforcement des capacités) correspond le paysage qui dispose du plus grand avantage comparatif. Les paysages sélectionnés et maintenu sont : EL ATEF, Zone de transition Oualo-diéri, la Réserve de biosphère du bas-delta et le Refuge de la biodiversité des milieux rupicoles (Zone de la Mare de Bougari). Le paysage d'El Atf a été retenu pour une troisième fois de manière consécutive.

Tout d'abord, l'équipe a procédé à une identification préalable et arbitraire des régions à forte concentration humaine, ou à fort potentiel économique, ou cynégétique ou pastoral où l'espace vital



recèle pour les communautés avoisinantes des centres d'intérêts économiques et environnementales. Ce qui a permis de dresser la liste suivante de dix paysages éligibles :

Tableau 5: LES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS

1 - RBT & Bas Delta	2 - Vallée Fertile du Fleuve Sénégal
3 - Djeidiouguel de transition Oualo-diéri	4 - Reserve Ecologique d'EL ATEF
5 - Zone Pluviale Diéri	6 - Zone Humide Habitat Naturel
7 - Région des oasis	8 - Reserves pastorales
9 - Forêts classées	10 - Zones de bas-Convergence

Tableau 6: CRITÈRES DE SÉLECTION DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS CIBLES

☒ CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES MONDIALES	PAYSAGES
☒ Présence d'écosystèmes importants reconnus à l'échelle mondiale et/ou nationale	EL ATEF
☒ Présence d'espèces menacées à l'échelle mondiale et/ou nationale	Refuge de la biodiversité des milieux rupicoles
☒ Zones où l'intégrité de l'écosystème est de plus en plus menacée	EL ATEF
☒ Présence de terres dégradées prioritaires au niveau mondial et/ou national	Zone transition Oualo-diéri
☒ Zones exposées à la vulnérabilité au changement climatique	Zone transition Oualo-diéri
☒ Zones couvertes par les Plans d'Action Stratégiques (PAS) pour les eaux internationales, grands écosystèmes marins et bassins hydrographiques	Réserve de biosphère
☒ Zones reconnues comme importantes/prioritaires par le biais de processus et d'institutions internationales et nationales (site du patrimoine mondial de l'UNESCO)	EL ATEF
☒ Points chauds de dégradation des terres (DT), points chauds de déforestation	EL ATEF
☒ CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	
☒ Zones du pays à indice de pauvreté élevé/faible développement humain	Zone transition Oualo-diéri
☒ Présence de peuples autochtones/groupes ethniques minoritaires	Triangle Espoir (hors paysage)
Les autres critères classés sous les thèmes ci-après à caractère transversal bénéficieront tant les parties prenantes de tous les paysages que le GEF/SGP lui-même	EL ATEF Refuge de la biodiversité des milieux rupicoles Zone transition Oualo-diéri Réserve de biosphère
☒ CAPACITES DES PARTIES PRENANTES	
☒ Considérations supplémentaires : potentiel à long terme pour le rôle du PMF	
☒ Considérations logistiques (exemple : accessibilité géographique, problèmes de sécurité, infrastructure)	

Lors du comité de pilotage du 11 juillet 2024, qui portait sur l'élaboration de la stratégie OP8, les membres du Comité National de Pilotage (CNP) ont opté pour une approche de mise à jour de la stratégie OP7. Un comité restreint, issu du CNP a été désigné pour coordonner le processus. L'objectif de cette stratégie est de promouvoir et soutenir des initiatives communautaires novatrices, inclusives et percutantes et favoriser des partenariats multipartites au niveau local pour s'attaquer aux enjeux environnementaux mondiaux dans les paysages prioritaires et les paysages marins. Pour ce faire, une série de rencontres avec les membres du CNP et certaines parties prenantes ont été organisées.



Tableau 7: Rencontres avec les parties prenantes

Parties prenantes visitées	Nombre de rencontres	Nombre de participants
4. Ministère Environnement et du Développement Durable	4	6
5. Ministère Agriculture	1	2
6. PNUD	2	4
7. FAO	1	3
8. UICN	3	3
9. ANGMV	1	2
10. AMSTRA	1	2
11. Dryland	1	2
12. GRDR	1	2
13. Nafore (OSC)	1	3
14. Nature Mauritanie (OSC)	1	3

3.1.2. Paysages terrestres et marins sélectionnés pour l'OP8

Ces quatre paysages ainsi sélectionnés sont illustrés en couleur dans la figure 1 et dans l'annexe 1. Trois de ces paysages sont localisés le long de la Vallée et le quatrième dans la zone sahélienne.

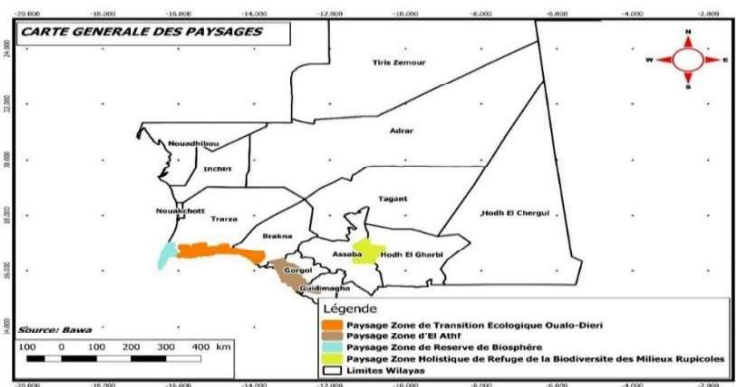


Figure 1: carte générale des paysages

3.1.3. Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

L'importance de l'approche paysage dans la stratégie de l'OP8 encourage l'allocation de 70 % des financements propres du SGP pour ces écosystèmes pour ainsi éviter "le saupoudrage de ses ressources". Les autres 30% seront alloués en zone hors-paysages où l'empreinte environnementale est moins significative.

Les zones de convergence définies sur la base de la triangulation des analyses issues de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 du pays, de la Carte de pauvreté multi-dimensionnelle de 2018 ainsi que des évaluations effectuées par les agences des Nations Unies



dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions, ont fait figurer d'autres paysages, notamment la Wilaya du Hodh EL Charghi et celle du Guidimaka.

Les initiatives proposées par le GEF mondial sont ici retenues comme composantes de l'OP8 et les activités proposées par les communautés bénéficiaires lors du diagnostic sur la situation de référence sont alignées et ventilées selon les quatre axes Rio-marqueurs du GEF. Dans les tableaux des annexes 1 et 2 sont ventilées par année les activités et les indicateurs en nombre et superficies ; le nombre de bénéficiaires les noms des partenaires en synergie répertoriés par paysage. De même, l'annexe 1 donne les informations spécifiques qui expliquent ce que la SNP fera dans les paysages sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en même temps qu'elle fait une brève analyse sur le genre et la situation des femmes / hommes dans ces paysages, notamment ce qui a trait à leur accès aux ressources naturelles, les impacts de dégradation de l'environnement auxquels ils sont confrontés et les capacités qu'ils ont chacun pour y faire face. Les annexes 2 et 3, à leur tour, prévoient de soutenir certains des points d'entrée identifiés remplaçant la femme en tant que bénéficiaire spécifique.

Le programme cherche à bâtir un cadre de dialogue au niveau de la zone Sylvopastorale d'EL ATEF et la mise en place d'une Reserve de Biosphère impulsée par la FAO sur les fonds FEM 6.

Ainsi le programme pays du GEF/SGP continuera de s'inspirer de l'expérience acquise et des enseignements tirés pour informer et influencer les politiques dans le cadre de son rôle en tant que « Grant-maker+ » de l'OP8 aux niveaux local, régional et national (c'est-à-dire identifier les processus politiques clés, y compris les mises à jour du SPANB, PANA, etc. auxquelles le GEF/SGP peut être associé, y compris la référence aux réseaux pertinents).

3.3 Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La SNP de l'OP8 soutiendra : (i) La promotion de l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ; (ii) L'inclusion des communautés marginalisées, notamment par la reconnaissance des droits aux communautés locales visées par le programme TAAHOUDATY de l'Etat, et des zones et territoires conservés par les communautés locales, des bourses de propriété intellectuelle et d'autres moyens) ; (iii) L'autonomisation des jeunes ; et (iv) La participation des personnes vivant avec un handicap aux programmes et projets nationaux.

De même, le programme pays qui dispose, parmi ses membres du CNP, de points focaux des organes et institutions clés du pays (Public, Privé, Société civile, Milieu universitaire, Jeunes, Femmes) favorisera le développement de projets pertinents originaux et ciblés. Les statistiques démographiques du pays montrent que les femmes sont supérieures en nombre, à ce titre, elles seront privilégiées dans l'allocation des ressources mobilisées et donc dans les projets à caractère féminin dans les paysages terrestres et marins sélectionnés et les activités spécifiques que le programme de pays entreprendra pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le pourcentage cible des projets dirigés ou axés sur l'autonomisation des femmes au niveau des appels des guichets spécifiques seront institués.

3.4. Gestion des connaissances

Le GEF/SGP a largement contribué au renforcement des capacités des ONG/OCB en matière de gouvernance environnementale. Dans ce cadre, le programme a dans son actif encadré plusieurs projets (voir à ce sujet le rapport de suivi et évaluation en annexe 2) et soutenu l'organisation de plusieurs ateliers de partage d'expérience entre les OSC sur des thématiques aussi importantes que les ressources hydriques, l'efficacité énergétique, les changements climatiques, la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le littoral et les zones humides. Il a capitalisé sur ses acquis en organisant des plateformes de dialogue « OSC-gouvernement » pour assurer leur durabilité et une stratégie de sortie à travers des activités très diversifiées.

Ainsi, le GEF/SGP grâce à ses capacités de know-how est désormais préparé à :



- Procéder à l'articulation régulière de ses interventions avec les initiatives des autres partenaires intervenant dans les mêmes paysages pour faciliter l'intégration et dissémination des bonnes pratiques ;
- Produire et diffuser des rapports d'évaluation illustrés de bonnes pratiques, d'impacts chiffrés et de leçons apprises auprès des départements ministériels partenaires et de la société civile ;
- Diffuser de manière régulière des études de cas et des rapports capitalisant les expériences de terrain et
- Participer à tout événement compétitif sur les bonnes pratiques et leçons mises en échelle.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, de l'adaptation au changement climatique, plusieurs projets (RIMRAP, PARSACC, etc.) ont initié des expériences participatives avec la population. La présente stratégie s'inspirera de ces expériences pour consolider son savoir-faire en matière de gestion des connaissances. Aussi, Le GEF/SGP identifiera à travers son réseau de partenaires nationaux et internationaux des technologies et bonnes pratiques développées dans d'autres régions du pays et du monde et facilitera la dissémination de ces outils à travers son site web (Intranet) et d'autres canaux de communication.

4. PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication mettra l'accent sur la documentation du SGP mondial et les messages clés du SGP et son public cible.

4.1. Documentation, études de cas et initiatives d'intérêt : Ceux-ci comprennent :

- Les brochures sur l'approche paysage à distribuer lors des campagnes de sensibilisation et des ateliers de formation dans l'objectif de renforcement des capacités des OSC.
- Les référentiels techniques sur les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles par les OSC ;
- La mise en ligne des acquis du GEF/SGP sur le site Web du PNUD et MEDD pour le rendre accessible aux différents usagers ;
- Les bulletins trimestriels produits par les projets du Programme
- La foire à connaissances et bonnes pratiques environnementales
- L'INTRANET en tant que base de données informatisées est un moyen de partage et de diffusion des informations entre les différents acteurs ;
- La diversification des journées portes ouvertes, visites d'échange d'expérience, réunions de partage comme espaces de discussions et de dialogue et d'échange inclusifs d'informations.

4.2. Messages clés du SGP :

- SGP est un incubateur mondial d'idées et de solutions innovantes développées par des organisations de la société civile pour contribuer à l'atteinte des ODD et les avantages environnementaux mondiaux.
- SGP est une plate-forme d'inclusion sociale qui a 30 ans d'expérience de travail pour autonomiser et améliorer les compétences des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des personnes handicapées.
- La SGP est un mécanisme unique pour faire entendre les voix et les connaissances de la société civile sur les plateformes nationales et internationales.

4.3. Public cible et canaux d'accès :

Il s'agit du public en interface avec la nature, les usagers des ressources naturelles et les dépositaires ou mandataires des droits sur l'environnement physique. Les canaux d'accès à ce public cible du SGP sont variés. Ces derniers se définissent et s'accommodent aux modes et standing de vie, à la culture ou style organisationnel. Ils font des communications orales par les voix traditionnelles autorisées ; les portes-à-



portes ; les réunions des dignitaires communautaires ; aux formes plus évoluées ou élaborées d'ateliers, séminaires, conférences, journées portes ouvertes ; courrier électronique ; médias sociaux ; journaux ; émissions radio et télévisuelles ; Recours à l'utilisation du système d'information géographique (SIG) comme outil d'analyse et de partage des informations (y compris par la cartographie) sur l'environnement site Sgp.undp. org, site MEDD.

5. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

Le plan de mobilisation des ressources et de partenariat du programme OP8 visant à renforcer l'impact et la durabilité des rôles d'octroi de subventions et de Grant-maker+ du GEF/SGP s'appuie sur un plaidoyer de promotion de l'approche "paysage" et dont l'objectif vise la promotion d'un partenariat soutenu par un cofinancement d'activités de résilience destinées à des communautés vulnérables. Ce plan a privilégié et en la rencontre et la discussion avec les Directions, les Coordonnateurs de Programme pertinents, et autres partenaires techniques qui sont dans les mêmes domaines thématiques.

Partant du principe que l'objectif de la stratégie de l'OP8 est, la promotion de l'approche "paysage" en vue d'améliorer la reconnaissance, le soutien, et l'efficacité globale de la conservation de la biodiversité, des moyens de subsistance durables et la résilience au changement climatique des territoires et régions conservés par des communautés marginalisées et locales (APAC), l'accent a été mis sur l'amélioration des capacités de toutes les parties engagées, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs de la stratégie, ceux d'Aichi 11, 14 et 18 de la Stratégie globale de la biodiversité 2020. Plusieurs réunions, entretiens et conclaves de concertation ont été organisés avec les acteurs clé au niveau central dont ceux du Ministère de l'Environnement du Développement Durable, de l'Agriculture, des partenaires techniques et financiers (PNUD, FAO, UICN, GRDR, Grande Muraille Verte etc.), et d'autres partenaires intéressés à identifier et approcher au cours de la phase.

Les sites hors paysages, bénéficiant de 30 % des ressources mobilisées par le Programme, feront preuve de projets novateurs, inclusifs et ambitieux visant des communautés marginalisées.

5.1. Cofinancement en espèces et en nature potentiel

Un cofinancement en espèces et en nature garanti/prévu par les institutions partenaires en faveur de la société civile

Tableau 8: Financement des OSCs attendus durant OP8 PNUD et partenaires clés du GEF/SGP

Partenaires du GEF/SGP	Contributions Partenaires (en USD)	Contribution GEF/SGP (en USD)	Total partiel/ Partenaire et GEF/SGP (en USD)	Paysages
PNUD	333 000,00	200 000,00	533 000,00	Continental
UICN/ANGMV/STAR	1 200 000,00	200 000,00 25 000,00	1 400 000,00	Continental
FAO	300 000,00		75 000,00	
AMSTRA	50 000,00			
UICN / RBT	50 000,00	75 000,00	125 000,00	Marin/Côtier
TOTAUX en USD	1 933 000,00	500 000,00		
	2 433 000			



Le tableau 8 ci-dessus recèle les informations suivantes :

- PNUD dans le cadre du Projet Promouvoir le leadership féminin à travers la gestion des ressources naturelles au Guidimakha avec les deux Agences UNICEF et PAM pour un montant de 833,000 dont 333 000 \$ pour les OSC
- L'IUCN/ANGMV sur les fonds STAR du FEM 8 favorisera la mise en œuvre par les OSCs membres de l'IUCN, pour un montant d'environ 1 200 000 USD.
- L'IUCN, en sa qualité d'agence de mise en œuvre du projet GEF/RBTDS est favorable pour un partenariat en synergie dans la partie Mauritanienne de la RBTDS. Même si une prédisposition a été ressentie par le Responsable national de l'institution, il faut noter qu'il s'agit là de fonds publics et dans un projet transfrontalier dont les décisions sont subordonnées à une décision collégiale des deux Etats (Sénégal et Mauritanie) mais également d'un accord formel de la part de l'autre partenaire public bénéficiaire. Ce projet se poursuit durant OP8 et le potentiel de travailler ensemble sur ce paysage reste possible.
- La FAO, qui est une nouvelle agence de mise en œuvre du SGP envisage de mobiliser un montant de 300 000 USD dans le cadre des projets GEF8 et du Fonds Vert Climat, à travers l'implication des OSCs
- Le projet AMSTRA bénéficiaire d'un projet PNUE favorisera pour 50 000 USD des activités agro écologiques au niveau des sites d'intervention du Projet

5.2. Opportunités de cofinancement

Les activités et approches concrètes permettant un cofinancement de la part des ressources du GEF et d'autres sources (donateurs multilatéraux/bilatéraux, fondations, ONG internationales, etc.) sont :

- Pour mettre en œuvre les initiatives stratégiques de la SNP/OP8 et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030 ;
- Méthode de recouvrement des coûts pour cofinancer une partie des coûts non liés aux subventions du programme de pays du GEF/SGP (par exemple, ressources du PNUD, contributions gouvernementales, donateurs bilatéraux) ;
- Possibilités pour le GEF/SGP de servir de mécanisme d'exécution d'autres projets et programmes ;
- Financement potentiel du secteur privé (par exemple, en appui aux entreprises durables prospères pour la reproduction à plus grande échelle).

6. OPPORTUNITES DE PARTENARIAT

Le Sous-comité du CNP chargé de la mise à jour de la stratégie avait travaillé sur une liste de projets et les structures à consulter afin d'examiner les possibilités de collaborations. D'autres part, certains partenaires techniques et financiers du secteur de l'environnement et développement durable ont été rencontrés pour examiner une opportunité d'appui aux OSC à travers des facilités de financement.

Même si ces fonds ne vont pas directement au GEF/SGP, l'aide peut être considérée comme faisant partie de la mobilisation des ressources, car les parties prenantes au GEF/SGP bénéficient d'un flux accru de ressources grâce à son soutien indirect. Plusieurs initiatives s'inscrivent dans ce type d'approches concrètes offrant des possibilités d'appui. Par ailleurs le Groupe Technique Environnement et Développement Durable (GTEDD) est aussi un cadre où des sollicitations et opportunités de partenariat et synergie existent.

7. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Les principaux risques identifiés en colonne 1 du Tableau 7, pouvant entraver la mise en œuvre du PMF dans les paysages, sont listés dans la première colonne et les mesures d'atténuation dans la troisième colonne. Tandis que l'intensité du risque est mesurée dans la deuxième colonne de faible (F) à élevé (E) avec une moyenne qualifiée de modérée (M) ; une dernière colonne a été ajoutée pour estimer la probabilité d'occurrence ou des adeptes des risques identifiés (%).



Tableau 9: Description des risques identifiés ou perceptibles dans l'OP8

Décrire les risques identifiés	Degré du risque	Mesure d'atténuation des risques prévue	Probabilité d'occurrence (en %)
La non-adhésion au concept de paysage peut soulever une non adhésion au projet par des communautés n'ayant pas en partage le même écosystème	F	L'aide catalytique offerte par le SGP aux OSC/OCB candidates pour répliquer des exemples d'ICCA dans les paysages facilitera une meilleure compréhension et avantage du concept à travers un plaidoyer et une base des données illustrant le concept	5
Risques liés à la recrudescence des conflits à cause de la réduction ou la pression sur les ressources naturelles entre les différents groupes d'utilisateurs liées à l'occupation de l'espace et aux usages de ces ressources	M	Le mécanisme réactif de réconciliation mis en place par la mise en place des AGLC sera renforcé par SGP pour renforcer la communication, la cohésion, la confiance et trouver des manières nouvelles de travailler ensemble dans ses domaines. en améliorant la communication, en renforçant notamment l'écoute, la confiance, la cohésion, en évitant les clans et les préjugés.	20
Risques liés aux changements climatiques (aléas et autres catastrophes naturelles) et leur impact sur l'économie locale	M	Le SGP doit élaborer et mettre en place avec l'appui de ses partenaires un système d'alerte précoce multirisques et disposer de plans B pour les dégâts importants.	15
Un manque de coordination des projets à l'échelle des paysages peut susciter des gâchis, duplication ou perte de performance	F	Les visites de contrôle fréquentes du CN sur les sites des projets et les rencontres régulières du cadre de concertations avec les différents partenaires réduiront ce risque. Et les mesures d'atténuation sont dans tous les cas à portée lors des rencontres mensuelles du mécanisme et/ou des plateformes de dialogue.	5
Risques liés aux insuffisances des capacités des Organisations de la Société Civile ou OCB au syndrome de dirigisme	M	Les cadres de concertation qui seront mis en place joueront un rôle de veille sur ce type de risque et ce pour lui apporter les solutions appropriées ; le SGP va promouvoir avec l'aide de ses partenaires un plan de renforcement institutionnel de l'Unité de gestion du programme et de la SC et des OCB.	15
Risques liés à non-mobilisation des ressources et partenariat	M	Un cadre de dialogue sera instauré avec les parties prenantes afin de pallier les aléas liés à la mobilisation des ressources et d'exécution des projets. Un plan de suivi de mobilisation sera mis en place et des rencontres de suivi de l'état d'avancement.	10
Risque Sanitaire	M	La COVID-19 a bouleversé assez de chose dans la vie et la façon de travailler ces dernières années. C'est pourquoi le risque sanitaire devient un élément qu'il faudra prévoir afin de pouvoir en anticiper d'éventuels conséquences. Un plan d'adaptation sera mis en place afin de faciliter la mise en œuvre en temps de crise sanitaire. Ce plan sera partagé avec les organisations partenaires pour faciliter le suivi et l'orientation des activités en fonction des priorités.	10
E = Elevé ; S = Substantiel ; M = Modéré ; F = Faible (négligeable)			

Tous ces risques identifiés sont d'une probabilité d'occurrence modérée à faible ; ce qui implique des mesures d'atténuation qui ont pour objectif à pallier au blocage du projet. Le tableau 9 ci-dessus donne une estimation des mesures de contournement et donc d'atténuation du risque pour le projet. Il peut subsister d'autres risques qui apparaissent au cours de la vie du projet ; le cadre de concertation est le mécanisme qui sera mis en place singulièrement pour procurer les solutions idoines en temps opportun aux risques imprévus. Et au-delà les évaluations à mi-parcours ou visites fréquentes qu'entreprennent le CN et les membres du CNP pourront apporter des mesures palliatives.



Les risques identifiés ci-dessus et ceux perceptibles seront suivis tout au long du processus de mise en œuvre de l'OP8 du PMF et revisités lors des revues classiques programmées. Le degré ou la probabilité du risque seront évalués et ajustés (ou supprimés) le cas échéant lors de ces revues :

- Les risques identifiés au cours de la mise à jour de la SNP OP8 et validés dans le cadre de l'atelier national d'approbation de la stratégie ;
- Ils seront suivis tout le long de la mise en œuvre de la SNP, à l'occasion des réunions du CNP ;
- Ils seront examinés lors des revues annuelles et à mi-parcours, et lors de la révision annuelle de la SNP. A ce moment le degré des risques ou la probabilité des risques peut être ajusté (e). Les risques identifiés peuvent être également éliminés et des nouveaux risques ajoutés, au besoin, avec des mesures d'atténuation appropriées, identifiées ;
- Ils seront également suivis dans le cadre des projets transversaux au niveau des paysages.
- Les rencontres mensuelles du GTEDD constituent également un autre cadre approprié d'évaluation et de suivi pour la mise en cohérence (et règlement des problèmes) des interventions des différents PTF.

8. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. Approches de suivi au niveau des progrès et du pays

Le plan de suivi et d'évaluation du SGP bénéficie d'un nouveau référentiel « Programme de micro-financement du FEM : Lignes directrices de suivi et d'évaluation des équipes de pays » (annexe 2). Ce référentiel explique comment le SGP crée le changement, autrement dit comment des initiatives locales permettent d'atteindre des résultats qui impactent de façon positive l'environnement mondial et la résilience des populations bénéficiaires de son action. Sur la base de ce référentiel il a été élaboré un plan de suivi et d'évaluation des progrès des projets, d'analyse des résultats, les modalités de suivi participatif et le chronogramme d'exécution du plan de suivi et d'évaluation. Tous ces instruments sont largement détaillés dans le rapport de Suivi et Evaluation en annexe 2 qui a bénéficié de suggestions additionnelles substantielles de la part du CPMT portant notamment sur la fréquence des visites de suivi des projets de terrain, les règles d'éthiques, ou encore la budgétisation des activités de suivi et évaluation.

Tableau 10: Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP8 de la SNP.	Au début de l'OP8
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les collègues du CPMT.	Temps de travail du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel de la SNP pour s'assurer que la SNP de l'OP8 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données probantes à la SNP, le cas échéant. ²

² Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP soit effectué à étroitement avec les soumissions de l'AMR afin que les deux processus bénéficient l'un de l'autre (le calendrier suggéré est mai-juillet). Notez que la SNP de l'OP8 sera considérée comme



Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
examen annuel de la SNP.				
Enquête du rapport annuel de suivi ³	Permettre un établissement de rapports efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	CN/PA en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires	Temps du personnel	Une fois par an en juin-juillet
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné afin de noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP8. On peut s'attendre à un soutien technique mondial en matière de S&E	Une fois par phase opérationnelle
Base de données PMF	Garantir l'enregistrement de tous les	CN, PA	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et

un document dynamique et pourra être mis à jour par l'équipe pays du PMF et le CNP de manière périodique afin de refléter les ajustements nécessaires pour garantir un impact maximal.

³ Il est obligatoire de présenter en temps opportun des rapports de qualité au niveau national dans le cadre du processus de suivi annuel. En tant que programme mondial, il permet au CPMT d'établir des rapports agrégés pour le FEM, le PNUD et d'autres parties prenantes.



Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
	apports du projet et du programme de pays dans la base de données du PMF.			l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	Auditeurs externes/indépendants. CN/PA pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour des pays sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques

8.2. Cadre de résultats de la SNP

Le cadre des résultats du programme de l'OP8 présenté au tableau 8 ci-après, qui expose à la fois l'objectif de la SNP/OP7, ses 6 initiatives stratégiques prioritaires, activités et résultats attendus par le SGP et ses partenaires, est largement expliqué dans le tableau 7 du rapport de suivi et évaluation en annexe 2. Il présente également l'articulation avec le DPP du PNUD et précise les ODD ciblés.

Ce cadre de résultats procède de l'exploitation d'autres instruments de suivi et évaluation annexés au rapport de l'Expert en Suivi et Evaluation (annexe 2), destinés chacun à un paysage ; il s'agit de : (i) Le cadre logique global ; (ii) Le cadre logique de chaque paysage ; (iii) Cadre des rendements de chaque paysage ; (iv) Plan d'action opérationnelle ; (v) Plan de travail annuel ; (vi) Outils de conduite des missions de terrain.

Tableau 11: Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme pays de l'OP7 du PMF

Le PMF contribuera à l'atteinte des ODD 1,2 et 3		
Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : L'Effet 1 de la Priorité stratégique 1 « Croissance inclusive » : D'ici 2027, la population en Mauritanie, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficient et participent activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux favorisant la réduction des inégalités.		
Objectif du programme de l'OP8 du PMF : Promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et ayant un impact, et encourager les partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires.		
1 Initiatives stratégiques SNP/OP8 du PMF classées par ordre prioritaire	2 Indicateurs et objectifs de la SNP de l'OP8	3 Moyens de vérification
<u>Initiative stratégique 1</u> Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées renforcée	500 hectares de paysages faisant l'objet d'une gestion améliorée de forêts régénérées au profit de 4900 ménages et de la biodiversité (indicateur fondamental 4.1 du FEM) 30 Ha de zones humides et/ou d'aires marines protégées bénéficie d'une efficacité de gestion améliorée et durable (indicateur fondamental 2.2 du FEM) restaurés. 15 Ha d'habitat et/ou de réseaux d'aires conservées dans le cadre de pratiques améliorées au profit de la	- Rapports individuels sur les projets établis par les équipes du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) - Variables de comparaison de l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) - Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF - Examen du programme national https://join.skype.com/kxmjNMZaQWJW



	<i>biodiversité de la faune bénéficient à 800 ménages communautaires renforcés (indicateur clé 5 du FEM)</i>	■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF ■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF ■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF
Initiative stratégique 2 Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcées	■ 60 hectares de paysages faisant l'objet d'une lutte contre l'ensablement et de gestion durable des terres dans les systèmes de production bénéficient à 5000 ménages (indicateur fondamental 4.3 du FEM) ■ 4 techniques résilientes de production agropastorales en liens et partenariats pour des pratiques de production alimentaire durable (telles que la diversification et l'intensification durable) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement bénéficient à 2850 ménages (en particulier les PME) ■ 2 000 ménages de petits exploitants agricoles soutenus par des AGR de renforcement de la résilience au changement climatique en vue d'atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de la dégradation des terres (NDT)	■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) ■ Rapport d'activités ■ Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF ■ Examen du programme national ■ Indicateurs de résilience socio-écologique pour les paysages de production (SEPLs) Indicateurs de résilience
Initiative stratégique 5 Catalyser des solutions urbaines durables	Nombre de solutions communautaires durables dans les paysages urbains (par exemple, transport, conservation de la biodiversité, gestion des produits chimiques et des déchets, efficacité énergétique, protection des bassins versants, etc.) Nombre de projets axés sur des solutions urbaines ciblées	■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) ■ Rapport d'activités ■ Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF ■ Examen du programme national
Initiative stratégique 7 Inclusion sociale renforcée	■ Nombre de bénéficiaires directs ventilés par sexe en tant que co-avantage de l'investissement du FEM déterminé à l'atelier de lancement (indicateur de base 11 du FEM) ■ Nombre de projets du GEF/SGP dirigés par des femmes et/ou des mécanismes concrets d'intégration visant à accroître la participation des femmes ■ Nombre de projets du GEF/SGP qui démontrent des modèles appropriés d'engagement des jeunes	■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF ■ Examen du programme national ■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF
Initiative stratégique 8 Suivi et évaluation et gestion des connaissances	• Nombre de formation au profit des OSCs réalisés • Nombre de publication sur la capitalisation des projets réalisés ■ Nombre de visites d'échanges inter projets visant à renforcer les compétences des OSC ■ Au moins 4 réunions d'évaluations des projets est réalisés ■ Un bilan du programme de la phase OP8 est réalisé. ■ Un outil harmonisé de suivi-évaluation des projets est réalisés	■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF ■ Examen du programme national ■ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF



9. Approbation du comité national de pilotage

Remarque : Les signatures des membres du CNP sont requises pour l'approbation de la version finale de la SNP, dûment examinée et approuvée à la réunion du Comité national de pilotage.

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP8	Signatures
Fatimata Simina WAGUE	
Dieng Hamidou	
Ilamadou Souleymane Bo	
Mamadou Diop, PAD	
Oumar Wile, Secrétaire	
Dié Desmane - Chef de Programme	
Bechi NDIATH coord prog UICN	
Amadou BA Coordonnateur SED	
cheikh Ahmed Tineba Guep	